

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

préparée en conformité avec l'Annexe II de la réglementation Reach N° 1907/2006 (modifiée par le règlement EU N°453/2010), et du règlement CLP N° 1272/2008

Date de révision: 20-04-2015

Date d'impression : 21-04-2015

Version : 6.4



1 SECTION 1 : Identification du mélange et de la société / entreprise

1.1 Identification du produit

Nom du produit : TAB 6000 BIO

Code du produit : IT1031396

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dégradation biologique des hydrocarbures

1.3 Renseignement concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : ITW Spraytec - Département ITECMA.

Adresse : 5 bis, rue Retrou - 92 600 Asnières sur Seine - France.

Téléphone : +33 (0)1 40 80 32 32. Fax : +33 (0)1 40 80 32 30.

E-mail : infofds@itwpc.com

www.itecma.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA Tel.: +33 (0)1 45 42 59 59 (24h/24h; 7j/7j)

2 SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Ce mélange ne présente pas de danger physique.

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2 Eléments d'étiquetage

Aucun élément d'étiquetage n'est requis pour ce mélange

2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) \geq 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

préparée en conformité avec l'Annexe II de la réglementation Reach N° 1907/2006 (modifiée par le règlement EU N°453/2010), et du règlement CLP N° 1272/2008

3 **SECTION 3 : Composition/information sur les composants**

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 (modifiée par le règlement EU N°453/2010)

4 **SECTION 4 : Premiers secours**

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1 *Description des premiers secours*

Contact avec les yeux : Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées. S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

Contact avec la peau: Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

Ingestion: Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette. Ne pas faire vomir

Inhalation Transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin

4.2 *Principaux symptômes et effets, aigus et différés*

Aucune donnée n'est disponible

4.3 *Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires*

Aucune donnée n'est disponible

5 **SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**

Non inflammable

5.1 *Moyen d'extinction*

Appropriés - eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- agents chimiques secs
- mousse
- dioxyde de carbone (CO₂)

Inappropriés - Aucun

5.2 *Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange*

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 *Conseils aux pompiers*

Aucune donnée n'est disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

préparée en conformité avec l'Annexe II de la réglementation Reach N° 1907/2006 (modifiée par le règlement EU N°453/2010), et du règlement CLP N° 1272/2008

6 SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 *Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence*

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.
Pour les secouristes : Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (se référer à la section 8).

6.2 *Précautions pour la protection de l'environnement*

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3 *Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage*

Récupérer le produit par moyen mécanique (balayage/aspirateur).

6.4 *Référence à d'autres sections*

Aucune donnée n'est disponible

7 SECTION 7 : Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange

7.1 *Précautions à prendre pour une manipulation sans danger*

Se laver les mains après chaque utilisation

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la section 8

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2 *Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités*

Stocker à l'écart de la chaleur. Conserver dans un récipient clos.

Emballage : Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine

Matières incompatibles : Oxydants puissants.

7.3 *Utilisation(s) finale(s) particulière(s)*

Aucune donnée n'est disponible

8 SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 *Paramètres de contrôle*

Aucune donnée n'est disponible

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

préparée en conformité avec l'Annexe II de la réglementation Reach N° 1907/2006 (modifiée par le règlement EU N°453/2010), et du règlement CLP N° 1272/2008

8.2 Contrôle de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.
Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection des yeux / du visage

Éviter le contact avec les yeux

Utiliser des lunettes de protection. La protection des yeux doit être en conformité avec la norme EN 166.

Protection des mains

Mettre des gants en cas de contact prolongé ou répété avec la peau type de matière : Nitrile ou Vinyle (PVC), épaisseur : 0.1 mm minimum, délai de rupture : consulter les préconisations du fabricant). Changer souvent de gants. Les gants doivent être en conformité avec la norme EN 374.

Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées

Protection respiratoire

Éviter l'inhalation des poussières.

Type de masque FFP : Porter un demi-masque filtrant contre les poussières à usage unique conforme à la norme NF EN149.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

S'assurer de la conformité à la législation locale sur les émissions.

9 SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Aspect :	Solide
Couleur :	Bleue
Odeur :	Non disponible
Seuil olfactif :	Non disponible
pH :	7,5 en solution aqueuse
Point de fusion:	Non disponible
Point initial d'ébullition :	Non pertinent
Point d'éclair :	Non pertinent
Taux d'évaporation :	Non pertinent
Pression de vapeur :	Non pertinent
Densité:	16,8 g/cm ³
Solubilité :	Soluble à 100%
Coefficient n-octanol/eau :	Non pertinent
Température d'auto-inflammation :	Non disponible
Pression de vapeur :	Non pertinent
Température de décomposition :	Non disponible
Viscosité :	Non pertinent
Propriétés explosives :	Non disponible
Propriétés comburantes :	Non disponible

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

préparée en conformité avec l'Annexe II de la réglementation Reach N° 1907/2006 (modifiée par le règlement EU N°453/2010), et du règlement CLP N° 1272/2008

10 SECTION 10 : Stabilité et réactivité

<u>Réactivité</u> :	Aucune donnée n'est disponible
<u>Stabilité chimique</u> :	Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7
<u>Possibilité de réactions dangereuses</u> :	Aucune donnée n'est disponible
<u>Conditions à éviter</u> :	la formation de poussière, Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air
<u>Matières incompatibles</u> :	agents oxydants forts
<u>Produits de décomposition dangereux</u> :	La décomposition thermique peut dégager/former du monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO ₂)

11 SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 *Mélange*

Toxicité aiguë :

Oral:	Aucune information toxicologique n'est disponible
Cutanée :	Aucune information toxicologique n'est disponible.
Inhalation :	Aucune information toxicologique n'est disponible

Corrosion cutanée/ irritation cutanée

Non-irritant (lapin - OCDE 404 - donnée interne)

Lésion oculaire graves/ irritation oculaire

Non-irritant (lapin - OCDE 405 - donnée interne)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non sensibilisant cutanée (cobaye - OCDE 406 - Donnée interne)

Cancérogénicité

Aucune information toxicologique n'est disponible

Mutagenicité

Aucune information toxicologique n'est disponible

Reprotoxicité

Aucune information toxicologique n'est disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Aucune information toxicologique n'est disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Aucune information toxicologique n'est disponible

Danger par aspiration

Aucune information toxicologique n'est disponible

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

préparée en conformité avec l'Annexe II de la réglementation Reach N° 1907/2006 (modifiée par le règlement EU N°453/2010), et du règlement CLP N° 1272/2008

12 SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Le mélange n'est pas classé pour l'environnement
Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2 L'indication de Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible

12.5 Résultat des évaluations PBT/ vPvB

Non identifié comme PBT/ vPvB

12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible

13 SECTION 13 : Information relative à l'élimination

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore. Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

14 SECTION 14 : Informations relatives au transport

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2011 - IMDG 2010 - OACI/IATA 2011).

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

préparée en conformité avec l'Annexe II de la réglementation Reach N° 1907/2006 (modifiée par le règlement EU N°453/2010), et du règlement CLP N° 1272/2008

15 SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 *Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement*

Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

15.2 *Évaluation de la sécurité chimique*

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

16 SECTION 16 : Autres informations

Liste des acronymes

PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB	Very Persistent and Very Bioaccumulative
SVHC	Substances extrêmement préoccupantes
ECHA	European Chemical Agency (Agence Européenne des Produits Chimiques)
ADR	Accord for dangerous goods by road (Accord pour le transport des marchandises dangereuses par la route)

Classification selon la directive 69/548/CE

Non classé, ce mélange ne présente ni danger physique, ni danger pour la santé, ni danger pour l'environnement

Révisions

6.4 : mise à jour au format CLP de la FDS.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document.

Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.

Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange du dit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.